

Section 2.—Collèges des services armés et collèges d'état-major

Collèges militaires canadiens.—Les trois collèges militaires canadiens sont le Collège militaire royal du Canada, fondé à Kingston (Ont.) en 1876; le *Royal Roads*, près de Victoria (C.-B.), établi en 1941 et destiné à former des officiers de la Marine; et le Collège militaire royal de Saint-Jean, situé à Saint-Jean (P.Q.), institué surtout pour les aspirants officiers de langue française. Le Collège militaire royal du Canada et le *Royal Roads* ont été constitués en collèges militaires canadiens en septembre 1948, tandis que le Collège militaire royal de Saint-Jean a été ouvert en 1952.

L'instruction et l'entraînement des collèges militaires ont pour but de donner une culture générale, d'enseigner des spécialités et de développer les qualités de caractère et de commandement nécessaires aux officiers des trois armes. Les cours d'instruction procurent une formation générale, scientifique et militaire solide et bien comprise; la structure des cours et de la formation permet aux cadets d'exercer leur autorité et de former leur jugement.

Le cours des cadets est de quatre ans au Collège militaire royal du Canada et à *Royal Roads*. Comme les troisième et quatrième années du cours ne se donnent qu'au Collège militaire royal du Canada, les cadets inscrits à *Royal Roads* doivent changer de collège pour achever les dernières années de cours général ou de génie. Le Collège militaire royal de Saint-Jean comprend une année préparatoire et le cours est d'une durée de cinq ans. Les cadets y accomplissent l'année préparatoire, la première et la deuxième et terminent les deux dernières au Collège militaire royal du Canada.

L'année scolaire, de onze mois, est divisée en trois périodes: automne, hiver et été. Les mois de septembre à avril sont consacrés à la formation générale complétée par l'instruction militaire, comportant les exercices et la culture physique. La période d'été qui s'étend de mai au milieu d'août consiste dans la formation pratique dans l'établissement du service où le cadet s'est enrôlé. Pour être admis en première année au Collège militaire royal du Canada et à *Royal Roads*, le cadet doit présenter son immatriculation senior (ou l'équivalent) dans les disciplines suivantes: anglais, physique, mathématiques (algèbre, géométrie et trigonométrie), chimie et, au choix, l'histoire ou une langue, de préférence le français. Les candidats de langue française porteurs d'un baccalauréat entrent directement en 1^{re} année du Collège militaire de Saint-Jean. Pour être admis en préparatoire de ce collège, il faut présenter l'immatriculation junior (ou l'équivalent) en anglais, français, algèbre, géométrie, physique et chimie; toutefois, les candidats qui n'ont pas le niveau requis en français peuvent être acceptés. Les candidats sortant des collèges classiques doivent y avoir passé au moins six ans.

Pour être admis, un candidat doit être célibataire, citoyen canadien ou sujet britannique résidant au Canada et répondre aux normes de santé requises par le service où il s'enrôle. Pour être admis en première année, les candidats doivent être âgés de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au premier janvier de l'année de l'entrée. Pour être admis en préparatoire, ils doivent avoir atteint leur 16^e année mais non leur 20^e année, au premier janvier de l'année de l'entrée. L'administration des trois services a établi, dans six différents centres militaires du Canada, des comités chargés des interviews et des examens médicaux des candidats. Trois officiers représentant les Forces, ainsi qu'un représentant des collèges militaires, font partie de chaque comité chargé des interviews. La moitié des candidats de première année est choisie d'après un contingentement basé sur la population de chaque province, et les autres d'après un concours ouvert dans tout le pays. Le comité chargé des interviews recommande les candidats suivant leurs aptitudes physiques et personnelles. Une commission nommée par le ministre de la Défense nationale est responsable du choix définitif.

Depuis le mois de septembre 1954, presque tous les cadets qui ont été admis aux collèges militaires ont dû s'enrôler dans les forces armées selon le programme d'instruction pour la formation d'officiers des forces régulières. D'après ce programme, les candidats admis s'enrôlent, selon leur choix, comme cadets dans la Marine royale du Canada, comme